ISSN 0294 - 4693

DLP 16-9-88159018



agricoles



BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

GRANDES CULTURES

BULLETIN N° 144 (16/88) du 13 Septembre 1988

CAMPAGNOLS DES CHAMPS	Attention aux jeunes semis ! Intervenez rapidement.

TOUTES CULTURES

CAMPAGNOLS DES CHAMPS

Des observations visuelles, complétées par un piégeage ont été réalisées fin Août - début Septembre dans les quatre départements de la région. Ces prospections ont concerné les secteurs suivants :

* CHARENTE : Ruffec, Saint Amand de Boixe,
* CHARENTE MARITIME : Aulnay-Chives, Marans, Surgères,
* DEUX SEVRES : Aiffres-Chizé, Sauzé Vaussais,
* VIENNE : Gençay, Saint Sauvant.

Composées d'animaux relativement jeunes (plus de 60 % d'entre eux ont moins de 2 mois), les populations sont actuellement très importantes en prairies (luzernes principalement) et en refuges (bermes, chaumes...).

Des densités de 300 à 500 campagnols/ha, facilement observées dans plusieurs zones, laissent craindre des dégâts conséquents au niveau des jeunes semis (faits ou à venir).

Il importe donc de réagir **rapidement** en traitant les **prairies** et les **bermes** infestées ; un **déchaumage** rapide permet également de limiter les populations.

Dans les secteurs les plus colonisés, la lutte contre les campagnols ne sera vraiment efficace que si elle repose sur une **action collective.**

COMMENT LUTTER CONTRE LES CAMPAGNOLS ?

Quel produit employer ?

- Les appâts se préparent avec du **chlorophacinone** : 1 litre de produit commercial (à 0,25 % de matière active) pour 33 kg de blé.

- Effectuez 3 ou 4 brassages successsifs pour obtenir un mélange homogène (tous les grains doivent être rouges).

P. 54



Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE REGIONAL
DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
13, Rte de la Forêt - BIARD
86000 POITIERS Tél. : 49.58.39.02

Publication périodique - Imprimerie de la Station Poitou-Charentes
Directeur Gérant : J.P. PIQUEMAL
CPPAP n° 1664 A.D.
Abonnement annuel : 145 F.
Chèque bancaire ou postal à l'ordre du sous régisseur de recettes Avertissements Agricoles

* **Comment l'épandre ?**

Type de dégats	**Colonisation généralisée** de la parcelle	**Quelques foyers localisés** et repérables
Dose à respecter	**8 à 10g au mètre linéaire** (soit environ 220 grains/m linéaire) Epandage en **lignes continues** et parallèles espacées de 5 m ⇓ Soit 16 à 20 kg/ha (à moduler selon l'importance de l'infestation)	Epandage en **lignes** ou en **traînées** aux emplacements et voisinage des traces d'activité
En pratique	Utilisez un **semoir en ligne** dont vous condamnez tous les distributeurs sauf 1 ou 2	A la main ou avec un semoir brouette, un arrosoir, un bidon.....
Quelques conseils	. Vérifiez le débit du semoir **(sous-dosage = échec)** . Réduisez au maximum la hauteur de chute de l'appât **(pour éviter l'éparpillement)**	* Attention à la dose **(sous-dosage = échec)** Tenez le récipient près du sol **(pour éviter l'éparpillement)**

* **A proscrire absolument**
  - . **l'épandage à la volée** (insuffisant, dangereux pour le gibier à plume).
  - . **les appâts en tas** (moindre efficacité et surtout danger pour le gibier à poil).

* **Quelques précautions** :

  - Manipulez les appâts avec des gants
  - Antidote : vitamine K1.

> **Certaines Fédérations Départementales tiennent à la disposition des Groupements** locaux de Défense contre les Ennemis des Cultures soit du chlorophacinone, soit du grain prêt à l'emploi (dans la limite des stocks disponibles).